Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20261109-DELIB20261104-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026

Le 9 novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : Mme.DE LA VILLEON Laure – Mme JANVIER Cécile - M.ALIX Jean-Luc – M.SIMON Ludovic – Mme.GUGUIN Anna – Mme.LETELLIER Elise – Mme.GUILLOU Jeanne-Marie – Mme.LEGENDRE Adeline - Mme.QUENTEL-DELALANDE Céline - M.LEVALLOIS Georges – M.CLARISSE Cyrille - M.FRISON LECERF Éric – M.SEVIN Antoine.

Absents excusés : Mme POLET Valérie

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme GUGUIN Anna

Date de la convocation : 04/11/2026

DELIB20261104

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE L'AFEL

Madame JANVIER, adjointe, informe le conseil de la demande présentée par l'AFEL (Association Famille Enfance Loisirs), à savoir le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 10999 € pour l'année 2026.

Elle rappelle que le montant de la subvention versée à l'AFEL en mars 2026 a été de 37301€, montant identique à celui versé en 2025.

L'AFEL rencontre des difficultés financières qui l'amènent à augmenter significativement ses tarifs pour les communes non adhérentes et à solliciter auprès des communes adhérentes une aide plus conséquente.

Par ailleurs, la convention partenariale actuelle prenant fin au 31/12/2026, un travail de refonte est en cours sur la méthode de calcul des participations financières des communes partenaires à partir de 2027.

Vu la demande présentée par l'AFEL ;

Vu les difficultés financières rencontrées par l'AFEL ;

Vu l'importance de continuer à bénéficier pour la commune des services proposés aux familles par l'AFEL et notamment le service d'accueil périscolaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à l'Association Famille Enfance Loisirs (AFEL) une subvention complémentaire d'un montant de 10 999 € en 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20261109-DELIB20261104-DE

- **DIT** que les crédits budgétaires relatifs au versement de cette subvention sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

